

NOTE

L'attestation de numérotage est un document qui peut vous être réclamé par les concessionnaires comme EDF, à l'occasion de la construction de votre maison, ou par les notaires au moment d'une transaction immobilière.

Vous pouvez aussi avoir besoin d'une attestation de numérotage dans le cadre de l'exercice futur d'une activité commerciale pour l'enregistrement de votre dossier au Registre du Commerce.

Cette attestation vous sera adressée par courrier. Vous aurez également la possibilité de venir la retirer auprès de services des affaires foncières et du Patrimoine de la Ville du Robert. (Téléphone : 0596 65 02 88 ou 0596 65 99 67).



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
VILLE DU ROBERT

TELEPHONE: 05 96 65-02-88
TELECOPIE: 05 96 65-04-21

DEMANDE D'ATTESTATION DE NUMEROTAGE

DEMANDEUR :

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

HABITATION OU RESIDENCE CONCERNEE :

.....

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

REFERENCES CADASTRALES (1):

NOM DU PROPRIETAIRE :

N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE DECLARATION PREALABLE (2)

.....

Date : Le

Signature :

(1) Non obligatoire

(2) A renseigner si la demande est formulée à la suite de la délivrance d'une autorisation de construire